

# HERSES DE PRAIRIE AGRAM

Entièrement  
GALVANISÉES



**Une gamme complète  
de herSES de prairie  
de 4,80 m à 6,00 m.  
à repliage hydraulique.**

# HERSE DE PRAIRIE AGRAM

Présentation des différentes compositions possibles

## Herse de prairie



Travail sur 3 niveaux successifs qualité de travail irréprochable

**Paliers renforcés avec graisseurs**



Structure de chassis tubulaire ultra-robuste avec renforts d'angles et d'articulations.



**3<sup>ème</sup> point articulé sur ressort**

Il assure un très bon travail de la herse dans les terrains difficiles. Le ressort amorti tous les chocs transmis lors du travail en conditions extrêmes.

**Roues acier sur roulement à billes étanche**

4 roues à partir de 4,80m en série. Elles assurent un suivi parfait du sol pour les herse grande largeur. Les roues avec réglage par manivelle permettent d'ajuster la hauteur de travail.

**Attelage rapide par barre coupleur**

La barre coupleur permet d'atteler la herse rapidement. Le verrouillage automatique avec ressorts de rappel permet d'atteler depuis la cabine du tracteur.

**Repliage au transport**

Permet de replier les herse dans un encombrement de 2,40m ou 3m avec repliage hydraulique à partir de 4,80m.



**Caractéristiques techniques\***

| Largeur de travail | Largeur de transport | Dimension panneaux lat. | Repliage    | Roues     | Version Demi-souple   |
|--------------------|----------------------|-------------------------|-------------|-----------|---|
| 4,80 m             | 2,40 m               | 1,20 m                  | hydraulique | 4 (série) | - 1 <sup>ère</sup> rangée:<br>RACLOIR 60cm<br>(2 ressorts de 10cm)<br>- 2 <sup>ème</sup> rangée:<br>RACLOIR 30cm<br>(1 ressort de 10cm)<br>- 3 <sup>ème</sup> rangée:<br>Dents émousseuses<br>et aératrices |
| 6,00 m             | 2,40 m               | 1,80 m                  | hydraulique | 4 (série) |   |

\* Les caractéristiques indiquées ainsi que les formes sont sujettes à évolutions permanentes et elles ne sont ici qu'à titre indicatif, demandez des précisions écrites à votre interlocuteur.



**25 km/h** ATTENTION la vitesse maximale autorisée pour un tracteur agricole avec un matériel porté ou trainé est de 25km/h. Un tracteur n'est autorisé à rouler à 40 km/h que à vide. Roulez avec un matériel porté ou trainé à 40 km/h est une infraction. Si le matériel est détérioré en roulant à 40km/h, la détérioration n'est couverte ni par la garantie, ni par les assurances.

**HOMOLOGATION ROUTIÈRE** Si vous utilisez ce matériel en déplacement routier, vous devez obligatoirement le commander avec l'option "KIT HOMOLOGATION"

Parc industriel de Chartres Gellainville  
17, avenue G. Eiffel - 28080 CHARTRES Cedex  
Tél. 02 37 88 26 00 - Fax 02 37 28 12 12 - www.agram.fr

